

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 05-févr.-2024

Numéro de révision 4

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Description du produit: Methyl acrylate

Cat No. : A13128

Synonymes Methyl 2-propenoate
Numéro d'index 607-034-00-0
Numéro CAS 96-33-3
Formule moléculaire C4 H6 O2

Numéro d'enregistrement REACH

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

l'environnement (utilisation d'intermédiaires)
Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société .

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

**Distributeur suisse -** Fisher Scientific AG Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99

ALFAAA13128

Methyl acrylate

Date de révision 05-févr.-2024

Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

#### Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

#### **Dangers physiques**

Liquides inflammables Catégorie 2 (H225)

#### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë par voie cutanée	Catégorie 4 (H312)
Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs	Catégorie 3 (H331)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 (H317)
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)	Catégorie 3 (H335)

#### **Dangers pour l'environnement**

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 (H412)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

#### **Danger**

## Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 + H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

Methyl acrylate Date de révision 05-févr.-2024

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### 2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Lacrymogène.

odeur infecte

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Acrylate de méthyle	96-33-3	EEC No. 202-500-6	>95	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H302)
				Acute Tox. 4 (H312)
				Acute Tox. 3 (H331)
				Skin Irrit. 2 (H315)
				Eye Irrit. 2 (H319)
				Skin Sens. 1 (H317)
				STOT SE 3 (H335)
				Aquatic Chronic 3 (H412)
4-Méthoxyphénol	150-76-5	EEC No. 205-769-8	0.001-0.002	Acute Tox. 4 (H302)
				Skin Sens. 1 (H317)
				Eye Irrit. 2 (H319)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Acrylate de méthyle	STOT SE 3 (H335) :: C>=10%	-	-

Numéro d'enregistrement REACH	-	
-------------------------------	---	--

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins

Methyl acrylate Date de révision 05-févr.-2024

15 minutes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin. En l'absence de respiration, Inhalation

pratiquer la respiration artificielle.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Notes au médecin

#### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Movens d'extinction appropriés

Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Agent chimique sec. mousse chimique. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de

## Methyl acrylate

Date de révision 05-févr.-2024

bois). Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour conserver la qualité du produit Réfrigérateur/inflammables. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Classe 3

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 3 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): Union Européenne - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission Belgique - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 France - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

L	Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Γ.	Acrylate de méthyle	TWA: 5 ppm (8h)	STEL: 10 ppm 15 min	TWA / VME: 5 ppm (8	TWA: 2 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 2 ppm
		TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> (8h)	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15 min	heures).	TWA: 7.2 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	(8 horas)
		STEL: 10 ppm (15min)	TWA: 5 ppm 8 hr	TWA / VME: 18 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 ppm 15	TWA / VLA-ED: 7.2
		STEL: 36 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	(8 heures).	minuten	mg/m³ (8 horas)
		(15min)		STEL / VLCT: 10 ppm.	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15	Piel
				restrictive limit	minuten	
L				STEL / VLCT: 36	Huid	

## Methyl acrylate

Date de révision 05-févr.-2024

		mg/m³. restrictive limit		
4-Méthoxyphénol	Т	TWA / VME: 5 mg/m³ (8	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA / VLA-ED: 5 mg/m <sup>3</sup>
		heures).		(8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acrylate de méthyle	TWA: 2 ppm 8 ore. Time	TWA: 2 ppm (8	STEL: 10 ppm 15	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 2 ppm 8 tunteina
	Weighted Average	Stunden). AGW -	minutos	minuten	TWA: 7 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 7 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	exposure factor 2	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	tunteina
	Time Weighted Average		minutos		STEL: 5 ppm 15
	STEL: 10 ppm 15	Stunden). AGW -	TWA: 5 ppm 8 horas		minuutteina
	minuti. Short-term	exposure factor 2	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		STEL: 18 mg/m <sup>3</sup> 15
	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 2 ppm (8	Pele		minuutteina
	minuti. Short-term	Stunden). MAK even if			lho
	Pelle	the MAK value is			
		adhered to,			
		"odor-associated"			
		symptoms cannot be			
		ruled out in individual			
		Cases			
		TWA: 7.1 mg/m³ (8			
		Stunden). MAK even if the MAK value is			
		adhered to,			
		"odor-associated"			
		symptoms cannot be			
		ruled out in individual			
		cases			
		Höhepunkt: 4 ppm			
		Höhepunkt: 14.2 mg/m <sup>3</sup>			
		Haut			
4-Méthoxyphénol			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acrylate de méthyle	Haut	TWA: 2 ppm 8 timer	Haut/Peau	STEL: 28 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 5 ppm 8 timer
	MAK-KZGW: 10 ppm 15	TWA: 7 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 10 ppm 15	minutach	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	Minuten	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15	Minuten	TWA: 14 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 10 ppm 15
	MAK-KZGW: 36 mg/m <sup>3</sup>	minutter	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15	godzinach	minutter. value from the
	15 Minuten	STEL: 10 ppm 15	Minuten		regulation
	MAK-TMW: 5 ppm 8	minutter	TWA: 5 ppm 8 Stunden		STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15
	Stunden		TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8		minutter. value from the
	MAK-TMW: 18 mg/m <sup>3</sup> 8		Stunden		regulation
	Stunden				Hud
4-Méthoxyphénol	MAK-KZGW: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 timer		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	15 Minuten	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15		godzinach	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15
	MAK-TMW: 5 mg/m <sup>3</sup> 8	minutter			minutter. value
	Stunden				calculated

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Acrylate de méthyle	TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m³ STEL : 10 ppm STEL : 36 mg/m³	kože TWA-GVI: 5 ppm 8 satima. TWA-GVI: 18 mg/m³ 8 satima. STEL-KGVI: 10 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 36 mg/m³	TWA: 5 ppm 8 hr. TWA: 18 mg/m³ 8 hr. STEL: 10 ppm 15 min STEL: 36 mg/m³ 15 min Skin	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm	TWA: 20 mg/m³ 8 hodinách. Ceiling: 36 mg/m³
		15 minutama.			
4-Méthoxyphénol			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15 min		

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Acrylate de méthyle	TWA: 5 ppm 8 tundides. TWA: 18 mg/m³ 8 tundides. STEL: 10 ppm 15 minutites. STEL: 36 mg/m³ 15 minutites.	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 hr TWA: 5 ppm 8 hr STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15 min STEL: 10 ppm 15 min	STEL: 10 ppm STEL: 36 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m³	STEL: 36 mg/m³ 15 percekben. CK TWA: 18 mg/m³ 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	STEL: 10 ppm STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm 8 klukkustundum. TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum. Skin notation
4-Méthoxyphénol	minutiles.		TWA: 5 mg/m³		Ceiling: 20 ppm Ceiling: 70 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ 8
					klukkustundum.

#### Methyl acrylate

Date de révision 05-févr.-2024

					Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>
Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Acrylate de méthyle	STEL: 10 ppm STEL: 36 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m³	TWA: 5 ppm IPRD TWA: 18 mg/m³ IPRD STEL: 10 ppm STEL: 36 mg/m³	TWA: 18 mg/m³ 8 Stunden TWA: 5 ppm 8 Stunden STEL: 36 mg/m³ 15 Minuten STEL: 10 ppm 15 Minuten	TWA: 18 mg/m³ TWA: 5 ppm STEL: 10 ppm 15 minuti STEL: 36 mg/m³ 15 minuti	TWA: 5 ppm 8 ore TWA: 18 mg/m³ 8 ore STEL: 10 ppm 15 minute STEL: 36 mg/m³ 15 minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acrylate de méthyle	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 1379	Ceiling: 36 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm 8 urah	Binding STEL: 10 ppm	TWA: 5 ppm 8 saat
	MAC: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	15 minuter	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
		TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>	Koža	Binding STEL: 36	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15
		_	STEL: 10 ppm 15	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	dakika
			minutah	TLV: 5 ppm 8 timmar.	STEL: 10 ppm 15
			STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15	NGV	dakika
			minutah	TLV: 18 mg/m <sup>3</sup> 8	
				timmar. NGV	
4-Méthoxyphénol	MAC: 0.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 urah		

#### Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	•	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Acrylate de méthyle 96-33-3 ( >95 )	DNEL = 0.49mg/cm2			

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Acrylate de méthyle			DNEL = 18mg/m <sup>3</sup>	
96-33-3 ( >95 )			-	
4-Méthoxyphénol				DNEL = 3mg/m <sup>3</sup>
150-76-5 ( 0.001-0.002 )				

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments	Eau intermittente	Micro-organismes	
		d'eau douce		dans le traitement	(agriculture)
				des eaux usées	
Acrylate de méthyle	PNEC =	PNEC =	PNEC = 0.011mg/L	PNEC = 10mg/L	PNEC = 1mg/kg soil
96-33-3 (>95)	0.00272mg/L	0.0115mg/kg			dw
		sediment dw			
4-Méthoxyphénol	PNEC =	PNEC =		PNEC = 10mg/L	PNEC =
150-76-5 ( 0.001-0.002 )	0.0136mg/L	0.125mg/kg			0.017mg/kg soil dw
1	_	sediment dw			

Methyl acrylate Date de révision 05-févr.-2024

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Acrylate de méthyle	PNEC =	PNEC =		PNEC = 0.0011g/kg	
96-33-3 ( >95 )	0.00027mg/L	0.0115mg/kg sediment dw		food	
4-Méthoxyphénol	PNEC =	PNEC =			
150-76-5 ( 0.001-0.002 )	0.00136mg/L	0.0125mg/kg sediment dw			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

## Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Gants de protection **Protection des mains** 

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc butyle Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	· -	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent **Protection respiratoire** 

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à EN 143 Les gaz acides filtre Type E Jaune conforme au EN14387

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Methyl acrylate Date de révision 05-févr.-2024

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Incolore

Aspect Incolore Odeur odeur infecte

Seuil olfactif

Point/intervalle de fusion

Point de ramollissement

Aucune donnée disponible

-75 °C / -103 °F

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition 80 °C / 176 °F @ 760 mmHg

Inflammabilité (Liquide) Facilement inflammable D'après les données d'essai

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Inférieure 2.8 Vol%

Supérieure 25 Vol%

Point d'éclair -3 °C / 26.6 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH
Viscosité

463 °C / 865.4 °F
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
dynamique 0.50 mPa.s at 20 °C

Hydrosolubilité 60 g/l (20°C)

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composantlog PowAcrylate de méthyle0.7394-Méthoxyphénol1.3

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité / Densité 0.956

Densité apparenteSans objetLiquideDensité de vapeurAucune donnée disponible(Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

#### 9.2. Autres informations

**Formule moléculaire** C4 H6 O2 **Masse molaire** 86.09

Propriétés explosives Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

Température de polymérisation 198.85 °C (tous les forfaits)

auto-accélérée (SAPT) Chaleur de Polymérisation (kj/kg) = 950

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Sensible à la lumière. Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. Une polymérisation dangereuse peut se produire en cas d'appauvrissement en inhibiteur.

Liquide

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse**Une polymérisation dangereuse peut se produire en cas d'appauvrissement en inhibiteur.

**Réactions dangereuses** Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Excès de

chaleur. Exposition à la lumière. Produits incompatibles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Date de révision 05-févr.-2024

Acides. Bases. Peroxydes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

#### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Catégorie 4 Cutané(e) Catégorie 4 Inhalation Catégorie 3

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Acrylate de méthyle	LD50 = 277 mg/kg (Rat)	LD50 = 1243 mg/kg ( Rabbit )	LC50 = 3.58 mg/L (Rat) 4 h
4-Méthoxyphénol	1600 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg ( Rabbit )	-

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Catégorie 2

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Peau Catégorie 1

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou

plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant UE		UK	Allemagne	CIRC	
Acrylate de méthyle				Group 2B	

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3

organes cibles — exposition

unique;

Résultats / Organes cibles Système respiratoire.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

répétée;

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

Methyl acrylate Date de révision 05-févr.-2024

i) danger par aspiration;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# 12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance:. Toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Acrylate de méthyle	LC50: = 1.81 mg/L, 96h semi-static (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 2.11 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)		EC50: <= 46.78 mg/L, 96h static (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: = 15 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus)
4-Méthoxyphénol	LC50: = 28.5 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 84.3 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)		

Composant	Microtox	Facteur M
Acrylate de méthyle	EC50 = 260 mg/L 17 h	
4-Méthoxyphénol	EC50 = 3.66 mg/L 5 min	
	EC50 = 4.30 mg/L 15 min	
	EC50 = 4.61 mg/L 30 min	

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

Persistance

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant		log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)		
	Acrylate de méthyle	0.739	Aucune donnée disponible		
	4-Méthoxyphénol	1.3	Aucune donnée disponible		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air

12.5. Résultats des évaluations PBT De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / et vPvB très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Propriétés perturbant le

Methyl acrylate Date de révision 05-févr.-2024

système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

**Emballages contaminés** Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

**Autres informations** Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Eviter tout contact

avec l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

#### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### IMDG/IMO

**14.1. Numéro ONU** UN1919

14.2. Désignation officielle de METHYL ACRYLATE, STABILIZED

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage II

ADR

**14.1. Numéro ONU** UN1919

14.2. Désignation officielle de METHYL ACRYLATE, STABILIZED

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

3

14.4. Groupe d'emballage II

IATA

**14.1. Numéro ONU** UN1919

14.2. Désignation officielle de METHYL ACRYLATE, STABILIZED

transport de l'ONU

Methyl acrylate Date de révision 05-févr.-2024

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

3

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Des inhibiteurs ont été ajoutés pour stabiliser ce produit. Le niveau d'inhibiteur doit être maintenu. Une polymérisation dangereuse peut se produire en cas d'appauvrissement en inhibiteur.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable, les produits emballés

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Acrylate de méthyle	96-33-3	202-500-6	-	-	Х	X	KE-29592	X	X
4-Méthoxyphénol	150-76-5	205-769-8	-	-	Х	X	KE-23353	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Acrylate de méthyle	96-33-3	Х	ACTIVE	Х	-	Х	X	Χ
4-Méthoxyphénol	150-76-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	Х

**Légende:** X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Acrylate de méthyle	96-33-3	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
4-Méthoxyphénol	150-76-5	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

#### Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

## Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Acrylate de méthyle	96-33-3	500 tonne	2000 tonne
4-Méthoxyphénol	150-76-5	Sans objet	Sans objet

Methyl acrylate

Date de révision 05-févr.-2024

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

#### Réglementations nationales

#### Classification allemande WGK

Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Acrylate de méthyle	WGK2	Class I: 20 mg/m³ (Massenkonzentration)
4-Méthoxyphénol	WGK1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Acrylate de méthyle	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 65
4-Méthoxyphénol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 65

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

#### CAS - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Methyl acrylate Date de révision 05-févr.-2024

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

EC50 - Concentration efficace 50%

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

par les navires

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë COV - (composés organiques volatils)

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de révision

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité